

**ARRÊTÉ**  
**DE MISE EN DISPONIBILITÉ POUR CONVENANCES PERSONNELLES**  
**DE M. ou M<sup>me</sup> [Nom Prénom]**  
**GRADE [grade]**

Le Maire (*ou le Président*) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et à la commission de déontologie,

Vu la demande écrite de mise en disponibilité pour convenances personnelles présentée par M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] pour une durée de [durée], à compter du [date],

Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il lui soit donné satisfaction,

Considérant que la disponibilité pour convenances personnelles ne peut excéder au total dix années pour l'ensemble de la carrière,

*(le cas échéant)*

Considérant que M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] a informé par écrit M. ou M<sup>me</sup> [le Maire ou le Président] de [collectivité ou établissement public], de son intention d'exercer une activité privée (*au moins trois mois avant la date souhaitée de disponibilité*),

*(le cas échéant),*

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] est placé(e) en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de [durée] à compter du [date],

**ARTICLE 2 :**

Pendant cette période, M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] ne perçoit aucune rémunération et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

**ARTICLE 3 :**

Au cas où M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom], se propose d'exercer une activité professionnelle privée, il(*elle*) en informe par écrit, M. ou M<sup>me</sup> [le Maire ou le Président] de [collectivité] et le Préfet du [*département dans lequel se situe la collectivité*].

**ARTICLE 4 :**

M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] devra solliciter sa réintégration ou la prolongation de la disponibilité trois mois au moins avant l'expiration de la période de disponibilité en cours. Faute de quoi M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] pourra être radié(e) des effectifs.

**ARTICLE 5 :**

Le Secrétaire Général (*ou le Directeur Général*) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune] le [date]

Le Maire (*ou le Président*)

Le Maire (*ou le Président*),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le [date].

Signature de l'agent :